

922.271428
B77271n
1872



Bibliothèque Nationale du Québec

NOCES D'OR

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

COMPTE-RENDU DES FÊTES DU 29 OCTOBRE

SERMON du R. P. BRAUN, S. J.

LISTE DES INVITÉS, ETC.

AVEC LE PORTRAIT DE MGR. BOURGET

MONTREAL:

TYPOGRAPHIE LE NOUVEAU-MONDE, No. 30, RUE ST. GABRIEL

1872





Enregistré par J. N. GRENIER.

SA
Sa Grandeur Menseigneur Hg. Bourget

BX

4705

EVEQUE DE MONTREAL, ASSISTANT AU TRONE PONTIFICAL, ETC. ETC.

B73N6

1872

PORTRAIT PRIS A L'OCCASION DE SES NOCES D'OR.

B. Q. R.
NO. 6194

NOCES D'OR.

On lit dans le *Nouveau-Monde* du 30 Octobre 1872, le compte rendu suivant de la grande démonstration catholique qui a eu lieu à Montréal le 29 Octobre 1872 à l'occasion des NOCES D'OR de Mgr. BOURGET.

Le triomphe.

La journée d'hier restera l'une des plus mémorables de la génération actuelle, à laquelle il a été donné de voir une longue carrière de sacrifices, de luttas et de bonnes œuvres, couronnée par le plus beau triomphe qui ait jamais été décerné à aucun homme en ce pays. Comme les démonstrations politiques, montées par des intérêts plus ou moins personnels, pâlissent à côté de ce concours immense, infini, de tout un peuple qui se presse autour d'un vénérable vieillard qui n'a point de places à distribuer, mais dont toute la vie a été abreuvée d'amertumes pour la cause de Dieu et de l'Eglise ! C'était bien le moment de s'écrier "heureux ceux qui souffrent pour la justice," car non-seulement "le royaume de Dieu leur appartient," mais il plait quelquefois à la Providence de leur ménager le triomphe dès cette vie.

Les *Noces d'Or* de Mgr. Bourget ont été l'occasion choisie de Dieu pour le triomphe de son fidèle serviteur. Depuis huit jours l'évêché de Montréal n'a cessé un seul instant de regorger de visiteurs, et de députations venues de toutes les parties du diocèse pour témoigner du respect, de l'admiration, du dévouement et de la confiance inaltérable des citoyens qu'elles représentaient à la personne et à la cause du vénérable prélat. Sur les centaines d'adres-

ses reçues, il n'en est point qui n'exprime ces sentiments, et il n'en est guère qui ne soit accompagnée de riches cadeaux de fêtes.

Cet empressement général à donner leur adhésion aux vues de leur évêque honore également le peuple et le clergé de ce diocèse, et doit être pour Mgr. de Montréal une compensation pour les amertumes et les travaux du passé.

Ce n'est pas tout encore. Tous les évêques de la province de Québec, des évêques de la Province d'Ontario et des Etats-Unis, Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, en son nom aussi bien qu'au nom du clergé, des communautés religieuses et des fidèles de son diocèse, sont venus rendre témoignage à l'évêque de Montréal et rehausser l'éclat de son triomphe.

Enfin le St Père lui-même a envoyé par dépêche télégraphique sa bénédiction apostolique à notre vénérable pasteur et lui a souhaité de nombreuses et heureuses années pour l'avantage de l'Eglise du Canada et de celle de Montréal en particulier.

C'est là une couronne comme jamais aucun mortel n'en a reçue en ce pays, et personne sans doute n'en était plus digne que le saint évêque de Montréal.

Maintenant nous devons demander pardon à nos lecteurs, à ceux surtout qui assistaient à cette grande fête, de ne pouvoir

rendre pleine justice au sujet qui nous occupe.

Cela défie toute description adéquate et nous sommes forcé de ne donner qu'un aperçu de ce qui s'est passé dans la journée d'hier.

Vers neuf heures le cortège partit de l'évêché dans l'ordre suivant :—

1o. Mgr. l'évêque de Montréal, accompagné de Mr. le Grand-Vicaire Truteau et de M. le chanoine Lamarche.

2o. Mgr. l'Archevêque de Québec, Mgr. l'évêque de St. Hyacinthe et Son Honneur le Maire.

3o. Mgr. l'Evêque d'Ogdensburg, Mgr. l'évêque de Birtha et les RR. MM. Toupin, Ptres.

4o Mgr. des Trois-Rivières, Mgr des Rimouski et Mr. le Dr. Trudel.

Les Zouaves Pontificaux, sous le commandement de M. le Chevalier Prendergast, entouraient le carosse de l'évêque de Montréal et l'accompagnèrent à pied jusqu'à l'Eglise Notre-Dame.

Le coup-d'œil était magnifique, la procession s'étendant à une grande distance. A neuf heures et demie commença le défilé dans l'Eglise. Le clergé était extrêmement nombreux. Il encombrait le vaste chœur de Notre-Dame jusqu'aux marches de l'autel. Mgr. de Montréal arriva précédé de neuf prélats et de centaines de prêtres. Il assista paré à la Messe au trône, servi par M. le Grand Vicaire Truteau, comme prêtre assistant, et par MM. les chanoines H. Moreau et Lamarche.

L'Eglise Notre-Dame était décorée de drapeaux, de tentures et de verdure. L'illumination du maître-autel était superbe. Des inscriptions se détachaient çà et là. Ainsi au-dessus de la grande porte on lisait : *Benedictus qui venit in nomine domine*.—au dessus de l'autel : *Tu es sacerdos in æternum—Corona senectutis—Elegit eum Dominus ad sacrificandum sibi*— et nombre d'autres.

La vaste église était littéralement remplie dans toutes ses parties et une multitude de peuple, évaluée à plusieurs milliers, stationnait à la porte dans l'impossibilité d'y pénétrer.

Le saint sacrifice fut célébré par Mgr Chas. LaRocque, évêque de St. Hyacinthe, ayant pour prêtre assistant le Révd M. Rousselot; pour diacre et sous-diacre d'office le Révd M. Chevreuil, et le Révd M. A. Péladeau.

Le sermon de circonstance a été donné par le Révd P. Braun, de la Compagnie de Jésus. Le Révd P. prit pour texte ces mots des actes des apôtres "*Pertransiit benefaciendo*"; il a passé en faisant le bien." Le prédicateur a saisi cette occasion pour parler des relations qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat et des principes qui servent à les déterminer. Cet enseignement si haut, si ferme et si sûr donné en présence des évêques de la province, de tout le clergé du diocèse et d'une partie des diocèses voisins; en présence des délégués représentant toutes les paroisses du diocèse de Montréal, devra avoir le plus grand retentissement et la plus légitime influence. L'auditoire était tout ce qu'il était possible de désirer par la position, l'influence et le respect dont ses membres jouissent dans la société où ils sont placés, et nous ne doutons point que la semence de la vérité jetée sur une terre aussi féconde et aussi bien préparée portera des fruits excellents.

Nous donnons en entier ce discours aussi beau de forme que solide de fonds, ce qui est en faire en deux mots l'appréciation et l'éloge les plus parfaits.

Sermon.

Pertransiit benefaciendo,

Il a passé en faisant le bien,

(Act. Ch. 10 v. 38.)

Monseigneur,

Mes Seigneurs,

Mes Frères,

L'Apôtre Saint Pierre résume en deux mots

toutes les œuvres de Jésus pendant sa vie mortelle; Pertransiit beneficiendo. Il a passé en faisant le bien.

Jésus-Christ est monté au ciel. Mais il a voulu continuer d'être au milieu de nous, de répandre sur nous ses bienfaits, en choisissant d'autres lui-mêmes pour le remplacer, en les animant de son esprit, en les faisant les dispensateurs des dons et des trésors du ciel. Nos Pasteurs, nos Evêques, sont pour nous d'autres Jésus-Christ.

Jésus-Christ vit en eux, Jésus-Christ parle, Jésus-Christ opère en nos évêques, par nos évêques et avec nos évêques.

Et pour bénir un peuple qu'il aime, Jésus lui donne des Pasteurs selon son cœur, afin de continuer ses œuvres divines.

Mes Frères, Jésus-Christ vous aime. Il vous a donné un autre lui-même pour gouverner vos âmes, il lui a communiqué son esprit, il lui a inspiré ses œuvres, et aujourd'hui, après l'avoir vu pendant cinquante ans au milieu de vous, vous n'avez qu'une voix pour dire: Notre Pasteur, notre Evêque, notre Père a passé en faisant le bien. Nous avons vu un autre Jésus-Christ au milieu de nous, "alter Christus," disent les Saints Pères.

Il nous serait impossible de rappeler toutes les œuvres de charité sorties de son cœur.

Nous rappellerons seulement le bien qu'a fait notre vénéré Pontife en conservant précieusement le dépôt que Jésus-Christ lui a confié, en veillant sur la doctrine qui assure l'indépendance de l'Eglise et affermit l'union de l'Eglise et de l'Etat.

Voilà les bienfaits d'un ordre supérieur qu'il a répandus sur le peuple. Il a passé en faisant le bien. "Pertransiit beneficiendo."

Et vous, mes Frères, vous témoignez votre reconnaissance, en continuant par votre docilité, votre zèle et votre science de seconder l'action salutaire de votre premier Pasteur.

I

Nous ne faisons le bien qu'autant que nous répondons aux desseins de Dieu sur nous et que nous remplissons les devoirs qu'il nous a imposés, en nous confiant une charge, en nous élevant à une dignité; et plus nous sommes fidèles à remplir ces devoirs, plus le bien que nous faisons est grand.

Le Pasteur d'un Diocèse est un autre Jésus-Christ. Il est appelé à continuer l'œuvre de Jésus-Christ, par conséquent à rendre témoignage à la vérité, à enseigner la vraie doctrine, "Ego in hoc natus sum et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati." Je suis né et je suis venu dans le monde, pour rendre témoignage à la vérité.

Jésus confie sa mission aux Apôtres; Allez, enseignez toutes les nations. Rendez partout témoignage à la vérité, à la doctrine que j'ai apportée du ciel.

Les Apôtres continuent l'œuvre de leur divin Maître. Ils enseignent, ils veillent sur la doctrine.

Ils laissent les diacres s'occuper des œuvres de charité. Leur partage est de s'occuper de la doctrine, et de la prière; de la doctrine, pour répandre la vérité parmi le peuple; de la prière, pour attirer sur lui les secours du ciel, la lumière et la force d'en haut.

Le dépôt de la doctrine est confié aux Evêques. Leur premier et plus important devoir est de veiller à ce qu'elle reste toujours pure et sainte. Voilà pourquoi l'Apôtre parlant à des Evêques leur disait:

"Depositum custodi," gardez le dépôt qui vous a été confié. "Attende doctrinam." Soyez attentifs à la doctrine. "Prædica." Annoncez la parole.

Un évêque est un homme de doctrine et de prière. "Nos vero orationi et ministerio verbi instantes crimus."

L'Evêque passe en faisant le bien par la doctrine et par la prière. Et tels sont les bienfaits que notre vénéré Père et Pasteur a laissés parmi nous. Il a répandu la vraie doctrine, il a attiré sur nous les bénédictions de Dieu par ses prières. Les saines doctrines sont les plus précieux bienfaits répandus sur un peuple. Elles le forment et le rendent heureux. Les mauvaises doctrines le pervertissent en lui préparant des jours de malheur.

Ce sont les mauvaises doctrines qui ont fait perdre la foi à l'Allemagne et à l'Angleterre. Ce sont les mauvaises doctrines qui ont réduit le France à l'état misérable où vous la voyez.

Par son influence douce et énergique, par ses instructions pleines de piété et de doctrine, par des écrits remplis d'un enseignement toujours sûr et élevé, notre vénéré Pasteur a signalé, combattu les erreurs, et fait prévaloir, dans ce vaste diocèse, les décisions doctrinales de l'Eglise.

II

Rappelons d'abord les principales erreurs de notre temps, et disons ensuite avec quel zèle Monseigneur a travaillé à établir les vérités contraires et à procurer à son peuple la saine doctrine qui est une source de bénédictions.

Tout le monde connaît les funestes doctrines qui infectent les sociétés Européennes et qui ont pénétré dans ce vaste continent où déjà elles exercent leurs ravages. Ces erreurs qui ont pour but de consommer l'œuvre de Luther et de Henri VIII, portent la plupart sur l'Eglise, sur sa doctrine, sur ses droits.

L'Eglise, aux yeux des gouvernements modernes, n'est plus considérée comme une société parfaite, indépendante de l'Etat, ayant par elle-même les droits que lui a confiés son divin Fondateur, droit de se gouverner, droit de posséder et d'administrer des biens temporels, droit de faire des lois qui obligent en conscience et auxquelles l'Etat doit se soumettre, droit de faire seule des empêchements dirimants de mariage, de déterminer seule la forme du mariage, de juger seule les causes matrimoniales pour prononcer sur la validité du lien conjugal, droit d'ériger des paroisses, indépendamment

de l'Etat, droit de surveiller et de diriger l'enseignement dans les écoles populaires.

On ne considère plus que les chefs des nations et leurs législateurs doivent soumission, respect et obéissance à l'Eglise comme les plus humbles citoyens, et que plus ils sont élevés aux yeux des hommes, plus ils rendront un compte redoutable à Dieu de leur manque de respect et de soumission aux lois de la sainte Eglise.

On ne considère plus que l'Etat n'est uni à l'Eglise qu'autant qu'il lui obéit dans tout ce qui est du ressort de la puissance ecclésiastique et que c'est un strict devoir pour l'Etat de protéger l'Eglise.

Les notions de l'Etat et du gouvernement ont été réduites à de pures abstractions, et par ce procédé commode, on croit être parvenu à dégager ceux qui gouvernent de toute responsabilité devant l'Eglise et devant Dieu. Mais Dieu et l'Eglise ne tiennent pas compte de ces vains systèmes.

Aux yeux de Dieu, le gouvernement ce sont ceux qui gouvernent. Chacun d'eux est responsable devant lui des actes de son administration. Ils seront jugés, condamnés et punis pour tout ce qu'ils auront fait contre les saintes lois et l'indépendance de l'Eglise.

Enfin aujourd'hui, Dieu n'est plus regardé comme la source du droit et le principe de la justice ; mais c'est l'Etat, c'est le nombre, c'est la majorité qui prétend être la source et le principe du droit et de la justice et il est passé dans les mœurs, que sous prétexte d'utilité publique, la majorité qui gouverne peut imposer toutes ses volontés. C'est l'ancien despotisme païen.

La force, la majorité ne font-elles pas le droit aux yeux de la sagesse moderne ?

Et il faut bien le dire, on voit des gouvernements égarés par ces faux principes, se rendre coupables des plus criantes injustices envers les particuliers.

Tout le monde sait ce qui se passe en Allemagne.

Et les peuples hébétés adorent la force et la majorité. La force, la majorité, c'est le droit, c'est le Dieu moderne.

Tout ce qui est matériellement utile à une société n'est pas pour cela permis, pas plus aux Gouvernements qu'aux particuliers.

Enfin pour résumer tout : Dieu, disait naguère un politique moderne, n'a rien à voir dans les affaires de l'Etat.

Le gallicanisme et le libéralisme ont puissamment contribué à propager ces erreurs.

Qu'est-ce donc que le gallicanisme ? Qu'est-ce que le libéralisme ?

Le Gallicanisme, c'est dans les affaires ecclésiastiques, l'insubordination vis-à-vis du Saint-Père, le servilisme à l'égard du pouvoir civil, le despotisme à l'égard des inférieurs.

Le gallican refuse d'obéir au Pape. Il se fortifie contre lui de la protection des puissances de la terre.

Il accorde à la puissance civile qui le protège dans sa rébellion, toute l'autorité qu'il re-

fuse au Souverain-Pontife. De là vient que partout les Gallicans sont les flatteurs du pouvoir civil, et recourent à lui, même dans les causes ecclésiastiques, lorsque l'Evêque et le Souverain Pontife doivent examiner, juger et prononcer.

C'est cette insubordination vis-à-vis du Saint Père, et ce servilisme à l'égard du pouvoir civil que le Pape Innocent XI flétrit si justement dans un bref du 11 avril 1682, aux évêques qui composaient l'Assemblée du Clergé de France. L'Assemblée des Evêques avait écrit au Pape pour lui rendre compte de ce qu'ils avaient fait.

Le Pape leur répondit : « Nous avons d'abord remarqué que votre lettre était dictée par les sentiments de crainte dont vous êtes animés, crainte qui ne permet jamais à des prêtres, lorsqu'elle les domine, d'entreprendre avec zèle, pour le bien de la Religion et le maintien de la liberté de l'Eglise, des choses difficiles et grandes, ou de les poursuivre avec constance. . . . Il eût fallu vous rappeler les grands exemples de fermeté et de courage que les anciens Pères, ces évêques si saints, vous ont donnés dans des circonstances semblables, pour vous servir d'instruction, et que tant d'illustres personnages ont imités dans chaque âge. Qui d'entre vous a parlé devant le roi pour une cause si intéressante, si juste et si sainte ?

« Quel est celui qui est descendu dans l'arène, afin de s'opposer comme un mur pour la maison d'Israël ? Qui a eu le courage de s'exposer aux traits de l'envie ? Qui a seulement proféré une parole qui ressentit l'ancienne liberté ? Comment n'avez-vous pas seulement daigné parler pour l'honneur et les intérêts de Jésus-Christ ?

Voilà en quels termes énergiques le St.-Père reproche à des Gallicans leur insubordination vis-à-vis du Saint-Siège, et leur servilisme à l'égard de l'Etat.

Quant au despotisme envers leurs inférieurs, les Gallicans, quand il s'agit de rendre justice, ne tiennent pas compte des règles canoniques. Leur volonté propre et ce qu'ils appellent leur bon sens, leur tiennent lieu de loi. L'arbitraire, voilà leur règle.

On sait comment dans quelques diocèses, plusieurs écrivains, catholiques, obéissant aux désirs du Saint-Siège, et traitant avec un grand talent des questions contraires à des idées gallicanes de quelques supérieurs, ont été exposés à des peines sévères, et comment le Saint-Père lui-même a dû prendre leur défense et les soustraire à des châtimens injustes.

Les catholiques libéraux reconnaissent pour l'individu, dans sa vie privée, le devoir de professer la religion catholique ; et, en même temps, ils regardent comme bon, qu'il admette dans sa vie publique, l'égalité des droits pour le vrai, et pour le faux.

Le Libéralisme est une prétendue générosité envers l'erreur, c'est une facilité à céder sur les principes. Les catholiques libéraux accordent à l'Etat le droit d'exiger que les paroisses, les évêchés, les ordres religieux se fassent incorporer civilement pour avoir le droit

de posséder. Ils accordent que l'Etat a le droit de limiter les propriétés de l'Eglise, de faire des lois pour régler l'administration des biens ecclésiastiques. Ils accordent à l'Etat le droit de s'emparer des biens ecclésiastiques et de les retenir, et posent ainsi le principe du communisme. Parlez de restitution à ces sacrilèges usurpateurs. Ils ne répondent que par des ricanements.

Les catholiques libéraux prétendent que l'Etat doit prescrire la forme du mariage, faire des empêchements dirimants, prononcer dans les causes matrimoniales sur le lien conjugal.

Les catholiques libéraux confient à l'Etat la surveillance et la direction des petites écoles au détriment de l'Eglise et des pères de famille.

Les catholiques libéraux accordent à l'Etat le droit d'intervenir, indépendamment de l'autorisation du Saint-Siège, dans l'érection des paroisses.

Ces erreurs se répandaient dans le pays, faisaient perdre à l'Eglise son indépendance, et menaçaient de la mettre bientôt sur le même rang que la prétendue Eglise formée par Henri VIII ; et le peuple chrétien, accoutumé aux empiètements de l'Etat finissait par croire que tous ces empiètements sacrilèges étaient des droits réels de l'Etat, et que c'était un devoir pour l'Eglise de les reconnaître.

C'est contre ces erreurs qui menacent de pervertir toutes les intelligences, qu'il faut combattre avec les armes de la doctrine. Au nombre des plus vaillants défenseurs des droits de la sainte Eglise, nous verrons toujours notre vénéré Pontife.

III

Pendant que ces fausses doctrines se répandaient et se fortifiaient partout, les vénérables évêques du Canada se réunissent en Concile à Québec. Quelle sera leur première pensée ? leur premier travail ? Il faut briser les entraves de l'Eglise, il faut proclamer son indépendance à la face du pays et du monde catholique ; et les évêques, assistés du Saint-Esprit, animés d'un saint zèle, brûlant d'amour pour l'Eglise, portent ce décret : De obedientia Summo Pontifici, "de l'obéissance au Souverain Pontife, décret qui sera jusqu'à la fin des siècles, un des plus beaux monuments de l'histoire de l'Eglise catholique en Canada, et fera toujours la gloire des vénérables Pères du Concile qui l'ont porté.

Ils professent l'obéissance la plus entière au Souverain-Pontife et proclament que les lois qu'il porte touchant la discipline générale de l'Eglise, obligent dans ce pays indépendamment de la sanction de l'autorité civile.

"C'est pourquoi nous adhérons de tout notre cœur à toutes les constitutions qui concernent le dogme et à chacune d'elles en particulier, comme aussi à celles qui regardent la discipline générale de l'Eglise; et déclarons et enseignons que, ne dépendant nullement d'aucune sanction du pouvoir séculier, elles doivent être recon-

nues par tous les fidèles comme la règle, et de la foi et de la conscience."

Monseigneur s'empresse de faire part à son clergé et à son peuple de ce décret du Concile qui doit mettre un terme à des divergences d'opinions qui divisaient les catholiques. Cè décret tranche, dit-il, cette grande question, savoir: si les constitutions apostoliques, une fois qu'elles sont publiées à Rome, selon les formes requises, nous obligent ici. Les sentiments du cœur de l'Evêque se communiquent au clergé et aux fidèles ; tous n'ont qu'une voix pour répéter avec lui les paroles du Concile : "Totò animo adhaeremus omnibus et singulis apostolicis constitutionibus." A l'avenir, tous les cœurs droits, tous les hommes logiques instruits par le zèle de l'Evêque et de son clergé diront : Oui, nous adhérons de tout notre cœur à toutes les constitutions de l'Eglise. Oui elles obligent en conscience indépendamment de la sanction de l'Etat.

L'Eglise est donc une société indépendante. Ce principe est admis. L'Etat est subordonné à l'Eglise. Cette vérité est reconnue. Personne n'ose plus nier ces deux dogmes catholiques.

Mais plusieurs, faute d'un esprit logique, né voient pas les conséquences qui découlent de ces principes, et osent en douter. Mais nous l'espérons, le jour n'est pas éloigné, où les gouvernements revenus de leurs égarements reconnaîtront enfin les vérités proclamées par le premier Concile de Québec.

Les lois de l'Eglise obligent en conscience indépendamment de la sanction de l'Etat.

L'Eglise fait elle-même les lois ecclésiastiques indépendamment de l'Etat, et c'est un devoir pour l'Etat de les reconnaître et de s'y soumettre.

L'Eglise peut, autant qu'elle le juge à propos, demander à l'Etat qu'il donne une sanction civile à ses lois. Cette sanction n'ajoute aucune nouvelle obligation à la loi, mais elle en facilite l'exécution.

Dans ce cas, ce n'est pas un bill, un projet de loi que l'Eglise propose à l'examen et à la discussion d'un parlement, c'est une loi toute faite, et qu'elle seule a le droit de faire, loi qui oblige déjà en conscience, indépendamment de la sanction de l'Etat, et pour laquelle elle demande protection et une sanction purement civile. L'Etat ne porte pas la loi, il ne la discute pas, cela n'est pas de son ressort, seulement il la sanctionne civilement, telle que l'Eglise la propose, sans avoir le droit d'y rien changer, d'en rien retrancher, d'y rien ajouter. Auriez-vous la prétention de soumettre à votre jugement et à vos discussions l'autorité législative de la sainte Eglise ? Si l'Etat est chrétien, il donnera à ces lois la sanction civile que l'Eglise demande. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut intervenir dans les lois ecclésiastiques.

Si l'Etat refuse cette sanction, la loi n'en sera pas moins obligatoire pour l'Etat lui-même, seulement l'Etat refusera l'honneur de protéger

l'Eglise. Et l'expérience nous l'apprend, ce sera un malheur pour lui.

De même que l'Eglise fait les lois, elle juge aussi les causes ecclésiastiques indépendamment de l'Etat, et l'Etat se glorifie de faire respecter les sentiments de l'Eglise.

L'Eglise juge les causes matrimoniales, prescrit la forme du mariage, et l'Etat s'honore en faisant observer les décisions de l'Eglise.

L'Eglise possède des biens temporels et les administre indépendamment de l'Etat et l'Etat protège l'Eglise dans ses possessions et son administration.

L'Eglise jouit de ses immunités, et l'Etat s'oppose au sacrilège qui veut les violer.

L'Eglise érige les diocèses, les paroisses, et l'Etat la seconde dans toutes ses œuvres.

L'Eglise surveille et dirige les écoles, elle approuve les maîtres désirés par les pères de famille, et l'Etat s'empresse d'accorder gratuitement sa protection et son assistance. Un gouvernement chrétien est loin d'imiter ces gouvernements libéraux qui s'arrogent tout droit et tout pouvoir dans les écoles, qui partout se font maîtres d'école et qui ont perverti l'éducation de la jeunesse.

Voilà l'union de l'Eglise et de l'Etat et notre vénéré Pontife a consacré sa vie à l'affermir.

Toutes ces vérités sont des corollaires de l'indépendance de l'Eglise, proclamée par le Concile de Québec.

Mais, disent quelques-uns, les Concordats ne disent-ils pas que l'Eglise érige les paroisses avec le concours de l'Etat ?

C'est une faveur que les Concordats accordent à certains gouvernements. Mais cette faveur prouve précisément que les gouvernements n'ont pas par eux-mêmes ce droit. Ils en jouissent quand le Souverain Pontife le leur accorde. Quand ce privilège n'est pas accordé, les gouvernements restent sous la loi commune, ils ne concourent pas à l'érection des paroisses, mais ils la protègent. S'ils prétendaient y concourir sans une autorisation spéciale et explicite accordée par le Saint-Père, ils se rendraient coupables d'un empiètement sacrilège.

Telles sont les vérités que Monseigneur s'efforce avec un saint zèle de propager dans son vaste diocèse, vérités qui assureront la liberté de l'Eglise, et qui seules maintiendront l'union de l'Eglise, et de l'Etat, car seules elles conserveront l'Etat dans la subordination à l'Eglise, ou en d'autres termes, l'Etat soumis à Dieu, l'Etat uni à Dieu. Comprenez-le bien, mes Frères.

Ce long pontificat de Monseigneur sera employé à établir ces principes, que lorsqu'il s'agit de l'Eglise, de ses droits, de sa discipline générale, un évêque agit indépendamment de l'autorisation de la puissance séculière, que les actes seuls de l'Evêque, uni au Saint-Siège, sont valides et que les actes de l'Etat qui se mêlent de la discipline générale de l'Eglise sont nuls et criminels.

L'ignorance peut, il est vrai, diminuer et même excuser le crime.

Ainsi par le zèle de Monseigneur et son amour pour la sainte Eglise, la vraie doctrine pénètre insensiblement dans tous les cœurs.

Il a passé en faisant le bien.

Ces vérités sont comprises et goûtées par tant d'hommes distingués de cette ville. Tant de jeunes gens pleins de science et de foi sont déterminés à les défendre par la parole et par leurs écrits. Aucun catholique ne voudrait contredire la doctrine. Qui a produit cet heureux résultat que personne n'aurait osé espérer, il y a quarante ans ? Le zèle de notre Evêque pour la vraie doctrine. "Pertransiit beneficiendo." Il a passé en faisant le bien. "Et sanando omnes oppressos à diabolo." Le diable opprimait, surtout par les erreurs gallicanes et libérales. Les hommes de bonne volonté ne sont plus opprimés par le démon qui inspire ces funestes erreurs.

Pertransiit beneficiendo. Notre Evêque a passé en faisant le bien. Il a laissé au clergé d'abord la véritable intelligence des décrets du concile de Québec. Tout le clergé connaît les travaux de Monseigneur sur les décrets des conciles de Québec, afin de répandre de plus en plus la vraie doctrine.

Les prêtres communiquent cette intelligence au peuple. Et un peuple qui comprend la liberté et l'indépendance de l'Eglise n'a qu'à vouloir, qu'à s'unir, à persévérer, et surtout à ne pas se laisser tromper par les sophismes et les compromis des faux politiques, et il verra l'Eglise libre et indépendante, il se préparera des jours de paix et de bonheur.

Nous voyons dans toute l'Europe les Catholiques encouragés par le Pape, par leurs Evêques et leurs prêtres s'unir contre ceux qui nuisent à la liberté de l'Eglise et exiger que pour représenter dans les parlements des citoyens catholiques, on s'engage à suivre les principes catholiques.

On sait combien de fois pour assurer un plus grand bien à son peuple et à l'Eglise, notre vénéré Pasteur a exhorté les fidèles à ne donner leur confiance et leur suffrage qu'à des représentants qui comprennent la constitution du pays, laquelle garantit la liberté du culte catholique, qui connaissent les droits de l'Eglise et sont déterminés à les défendre.

Des circonstances indépendantes de la volonté de Monseigneur ont empêché les catholiques de réussir.

Mais la bonne semence est jetée, elle a germé, et, nous l'espérons, bientôt elle produira des fruits abondants, fruits de liberté de l'Eglise contre le Gallicanisme, fruits d'indépendance de l'Eglise contre le Libéralisme, fruits d'union de l'Etat avec l'Eglise et avec Dieu, et la nouvelle génération dira : Pertransiit beneficiendo.

Ainsi la vraie doctrine sortie du cœur de l'Evêque, exercera sa salutaire influence sur les citoyens, pour les diriger dans leur vie privée, civile et politique. Déjà le peuple commence à comprendre que la vie civile et politique, pour être véritable, doit être chrétienne, doit être

dirigée et animée par un principe et un but chrétiens.

C'est une stricte devoir pour les peuples comme pour les individus.

Dans la vieille Europe ces vérités commencent à être comprises par les vrais politiques. Ils comprennent la cause des malheurs qui accablent les sociétés. Les sociétés ont rompu avec Dieu, ont voulu soumettre Dieu à l'homme, l'Eglise au gouvernement. Profitez de leur malheureuse expérience.

Si le tonnerre qui gronde en Europe ne suffit pas pour vous avertir, faudra-t-il pour vous instruire que la foudre éclate sur vos têtes ?

Vous suivrez les avertissements de votre Evêque, et votre vie civile et politique sera chrétienne, comme votre vie privée. La doctrine de votre Evêque aura produit cet heureux résultat. *Pertransiit beneficiendo.* Il a passé en faisant le bien.

IV.

Il y a eu un jour bien mémorable dans le dix-neuvième siècle, ce fut celui où le Pape condamna les erreurs qui entraînent toutes les sociétés modernes.

Ce grand événement réjouit les vrais catholiques et les fortifia. Les gallicans s'aveuglèrent et cherchèrent à donner des explications, et les ennemis de l'Eglise s'abandonnèrent à une sourde et menaçante colère.

Notre vénéré Pasteur comprit la portée de l'acte pontifical.

Il s'en réjouit, et depuis ce jour il n'a cessé d'agir pour lui faire porter ses fruits. On sait avec quelle doctrine, avec quelle magnificence de langage, et quelle conviction, Monseigneur, par un mandement du 1er Janvier 1865, promulgua dans son diocèse le Syllabus, dans lequel sont flétris et condamnés, toutes les prétentions, empiètements, et usurpations de l'Etat sur l'Eglise.

L'Eglise est indépendante, elle a ses tribunaux, elle possède, administre ses biens, elle a des écoles, indépendamment de l'Etat. Ses immunités ne sont pas d'origine civile.

Dans le mariage chrétien, le contrat et le sacrement sont inséparables. Désormais les hommes d'état catholiques ne penseront plus à discuter dans les Chambres des lois sur le divorce, ni les droits de l'Eglise. Ils ne pourront faire qu'une chose, repousser avec indignation toute tentative contre les droits et l'indépendance de l'Eglise.

L'Etat est subordonné à l'Eglise, et en cas de conflit, c'est à l'Eglise à prononcer et à l'Etat à se soumettre.

Pour établir et propager ces vérités contre les erreurs contraires qui dominent, il faut de nombreux et vaillants auxiliaires, comme à un général il faut de nombreux et vaillants soldats pour combattre et assurer la victoire.

Quels seront ces auxiliaires de l'Evêque ?

Notre Saint-Père le Pape Pie IX nous les fait connaître. Ecoutons son langage aux Evêques de France :

“ En vous efforçant d'éloigner des fidèles

“ confiés à votre sollicitude le poison mortel
 “ des mauvais livres et des mauvais journaux,
 “ veuillez aussi, nous vous le demandons avec
 “ instance, témoigner toute votre bienveillance
 “ et votre protection aux hommes qui, animés
 “ de l'esprit catholique et versés dans les lettres
 “ et dans les sciences, consacrent leurs veilles à
 “ écrire et à publier des livres et des journaux
 “ pour que la doctrine catholique soit propagée
 “ et défendue et pour que les droits dignes de
 “ toute vénération de ce Saint-Siège et ses actes
 “ aient toute leur force.

“ Votre charité et votre sollicitude épiscopale
 “ devra donc exciter l'ardeur de ces écrivains
 “ catholiques animés d'un bon esprit, afin
 “ qu'ils continuent à défendre la cause de la
 “ société catholique avec un soin attentif et
 “ avec savoir ; que si, dans leurs écrits, il leur
 “ arrive de manquer en quelque chose, vous
 “ devez les avertir avec des paroles paternelles
 “ et avec prudence.”

Pénétré de cet enseignement du Saint-Père, notre Evêque instruisant son clergé et par lui tout son peuple, lui dit :

“ Il est visible que le Saint-Père tient fortement à ce que les Evêques favorisent la
 “ presse catholique et il assigne à cette presse
 “ un champ immense, telle que la propagation
 “ et la défense de la doctrine catholique.....
 “ la défense des droits du Saint Siège, l'exécution
 “ de ses décrets, dans toute leur force ; la
 “ discussion et la lutte contre les opinions et
 “ les sentiments contraires à l'enseignement et
 “ à l'autorité du Saint-Siège, la poursuite, des
 “ erreurs jusques dans les retraites les plus
 “ obscures.”

Cet enseignement de notre vénéré Pasteur a été compris ; de nombreux jeunes gens pleins de dévouement, de science, versés dans les lettres, se sont unis pour défendre et propager la saine doctrine et pour combattre les erreurs que nous avons signalées et qui sont condamnées par le Saint-Siège.

Le zèle, le dévouement et la science de l'Union Catholique continuent de produire les plus heureux fruits dans la cité. L'Union Catholique, si fortement encouragée par Monseigneur, est une des œuvres que les autres villes envient à Montréal. Voilà des auxiliaires pour l'Evêque, selon l'intention du Pape.

“Pertransiit beneficiendo.” Il a passé en faisant le bien.

Mais suivant le désir du Saint-Père et de Monseigneur, il fallait dans la presse un organe catholique pour propager la vraie doctrine, et poursuivre partout les erreurs modernes condamnées par le Saint-Siège, surtout le Gallicanisme et le Libéralisme.

“ Oh ! ” disait Monseigneur à son clergé, en publiant le Syllabus le 1 Janvier 1865, “ si nous avions un bon journal pour défendre *ex-professo*, les vrais principes que le libéralisme attaque avec tant d'impudence pour renverser plus vite toutes les sociétés, comme il serait pour nous un puissant auxiliaire ! ” Ce désir de Monseigneur donna naissance au journal le *Nouveau-Monde*.

Les rédacteurs et propriétaires de ce journal, dont l'un a reçu naguères un si magnifique témoignage de satisfaction et d'encouragement de la part du Saint-Père, ont compris la pensée du St. Père et de leur Evêque. Ils ne se sont pas contentés de desirs stériles, ils ont mis vaillamment la main à l'œuvre. Ils ont fait connaître toute leur pensée dans le prospectus du *Nouveau-Monde* où ils disent :

“ Le *Nouveau-Monde* sera en premier lieu un journal religieux : c'est là sa destination principale. Suivre le mouvement religieux partout où il se produit, dans les mœurs, dans la législation, dans les sciences et dans les arts ; défendre la vérité catholique contre les attaques et les travestissements auxquels elle est constamment exposée parmi nous ; servir de champion aux libertés et aux droits de l'Eglise dans toute leur plénitude, telle est pour la partie religieuse la tâche que nous avons acceptée et tel est le rôle que nous nous efforçons de remplir.”

Cette déclaration est explicite, nette et franche, comme il convient à des défenseurs de la vérité qui n'ont pas d'arrière-pensée. Ces hommes généreux ont-ils atteint leur but ? Oui, malgré de puissantes oppositions ; car le Gallicanisme et le Libéralisme qu'ils s'efforcent de combattre avant tout, avaient jeté de profondes racines dans bien des cœurs ; malgré de puissantes oppositions, le nombre des défenseurs de la vérité qui augmente tous les jours dans cette ville et dans ce diocèse, prouve combien leur travail a déjà produit d'heureux fruits.

Le zèle du Pasteur pour la vérité, les encouragements qu'il prodigue, reçoivent leur récompense, et en voyant les droits de l'Eglise de plus en plus respectés, chacun connaissant la cause de tant de bien, dira, avec les sentiments de la plus vive reconnaissance : Notre Evêque a passé en faisant le bien.

Aujourd'hui les fidèles comprennent les droits de l'Eglise et l'ennemi se sent attaqué jusques dans ses derniers retranchements.

Braves jeunes gens, soyez toujours unis à votre évêque pour combattre l'erreur, comme le soldat est uni à son général pour combattre l'ennemi de son pays. Le général dirige, le soldat reçoit la direction et combat. Votre Evêque vous dirige, vous recevez sa direction et vous combattez. Prétendre que le combat contre l'erreur ne vous regarde pas, c'est prétendre que combattre l'ennemi de son pays ne regarde pas le soldat. Mais que ferait donc le général, si les soldats lui disaient : Combattez seul. Combattre l'ennemi, ce n'est pas de nos affaires. Dans les combats contre l'erreur, chacun de vous ne fera qu'un avec son chef, recevra sa direction. Tous nous devons concourir de toutes les facultés de notre âme, de toutes les parcelles de notre être à faire triompher, à augmenter le règne et la gloire de Dieu sur la terre.

Regardez votre chef, que son courage et sa constance vous aiment. Pertransiit benefacendo.

Il a passé en faisant le bien. L'erreur est af-

faible, le triomphe de la vérité est préparé ; et tous les catholiques en ont le pressentiment, la génération actuelle verra le triomphe et chantera le Te Deum d'actions de grâces.

V

Aujourd'hui, mes frères, Dieu a rendu à son fidèle serviteur des forces suffisantes pour paraître devant son peuple et lui rappeler ce qu'il a fait pour lui :

Je n'ai rien épargné, nous dit-il, pour répandre dans les cœurs la doctrine du salut, cette doctrine qui rend un peuple grand parmi les peuples.

En voyant votre pasteur devant vous, il me semble voir un autre pasteur, Moïse devant le peuple d'Israël. Il prend à témoin le ciel et la terre qu'il a mis à votre choix la vie et la mort ; la bénédiction et la malédiction.

“ Testes invoco hodie cælum et terram, quod proposuerim vobis hodie vitam et mortem benedictionem et maledictionem.”

La suprématie et l'infailibilité du Pape, l'indépendance et la liberté de l'Eglise, la subordination et la soumission de l'Etat à l'Eglise, et par cette subordination et cette soumission, mais pas à une autre condition, l'union de l'Eglise et de l'Etat ; le droit qu'a l'Eglise de posséder et d'administrer ses biens temporels, d'ériger des paroisses, les saintes immunités de l'Eglise, le droit qu'a l'Eglise de régler, de surveiller et de diriger les écoles, indépendamment de l'Etat : voilà la vie, voilà la bénédiction.

Le Gallicanisme, le Libéralisme, l'asservissement de l'Eglise à l'Etat, la dépendance de l'Eglise de l'Etat dans le droit de posséder des biens temporels, de les administrer, d'ériger des paroisses, la prééminence de l'Etat sur l'Eglise dans la direction et la surveillance des écoles, la subordination de l'Eglise à l'Etat devant les tribunaux séculiers dans les causes ecclésiastiques : voilà la mort, voilà la malédiction.

“ Testes invoco hodie cælum in terram, quod proposuerim vobis hodie vitam et mortem benedictionem et maledictionem.” “ Je prends à témoin le ciel ou la terre que j'ai mis à votre choix la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction.” Mes Frères, vous choisissez la vie et la bénédiction pour vous et vos enfants. Elige ergo vitam ut et tu vivas et semen tuum. Choisissez donc la vie, afin que vous viviez vous et vos enfants.

Ne vous en tenez pas à ces compromis si communs parmi les prétendus politiques libéraux et nos jours.

Le branle est donné au monde ; les conséquences découlent des principes. Pour vous, la question doctrinale est une question de vie et de mort. A l'œuvre, mes frères, continuez les combats si vaillamment commencés par votre Evêque. A quiconque est déterminé à suivre ces principes et à les défendre, la vie et la bénédiction ; à quiconque les rejette et les combat, la mort et la malédiction.

Moïse avait achevé sa carrière, il avait conduit le peuple jusqu'à l'entrée de la terre promise. Il bénit son peuple et parmi ceux qu'il bénissait se trouvait un vaillant capitaine, Josué qu'il avait désigné pour lui succéder et compléter son œuvre. Que la bénédiction que nous donne aujourd'hui Monseigneur tombe aussi sur un nouveau Josué qui complètera l'œuvre commencée par son prédécesseur.

C'est la grâce que je vous souhaite avec la bénédiction de Monseigneur. Amen.

Après la messe, eut lieu le chant du *Te Deum* d'actions de grâces et la foule commença de s'écouler. Quand le cortège épiscopal se remit en marche, la place d'armes, la rue Notre-Dame depuis la rue St. François-Xavier jusqu'à la rue Bonsecours, étaient littéralement encombrées et il était presque impossible de se mouvoir. Les rues par où le cortège défila étaient toutes pavoisées avec le meilleur goût et de toutes parts s'élevaient les acclamations sur le passage de l'évêque.

Quatre immenses tables avaient été dressées dans toute la longueur de l'immense salle Bonsecours. Pas un seul siège ne resta vide. *Sept cent soixante-et-quinze convives prirent place à table*, dont la majorité se composait de membres du clergé. Mais avant de parler du banquet et des discours que l'on nous permette un mot au sujet de la décoration de la salle.

C'était quelque chose de féérique et din descriptible. Les bouquets, les festins, les tentures et les inscriptions se mêlaient avec le meilleur goût et tout était arrangé avec une harmonie supérieure. Un seul homme pouvait concevoir et exécuter ce plan magnifique : — c'était M. l'abbé Huot, curé de St. Paul L'hermite, et c'est lui qui s'en était chargé. Assurément, la salle Bonsecours faisait hier le plus grand et le plus juste compliment à son bon goût.

Les fenêtres avaient été fermées et la salle était illuminée au gaz. Ce qui ajoutait encore à la beauté du spectacle.

A la tête des quatre grandes tables et placée sur une éminence se trouvait celle des hauts dignitaires de l'Eglise et de la

Magistrature. Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Montréal présidait ayant à sa droite Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, M. le Dr. Trudel, représentait l'association St. Jean-Baptiste, Mgr. Rapp, l'Hon. juge Drummond, Mgr. Farrell, évêque de Kingston, l'Hon. juge Monk, Mgr. Chas. LaRocque, évêque de St. Hyacinthe, M. le juge Berthelot ; Mgr. Langevin, évêque de Rimouski ; l'Hon. Ls. Archambault, M. Judah, président de la Banque d'épargnes et le Rvd. M. Quintal ;

A sa gauche l'Hon. juge Coursol, Maire de Montréal ; Sa Grâce Mgr. Lynch, archevêque de Toronto, MM. Howley, président de la société St. Patrice, Mgr. Guigues, évêque d'Ottawa ; l'Hon. juge Badgley, l'Hon. juge Mondelet, l'Hon. M. C. de Boucherville, Mgr. Wadams, évêque d'Ogdensburgh, M. le Sénateur Armand et M. C. S. Cherrier.

Les tables étaient surchargées des mets les plus délicats, comme on peut en juger par le menu suivant du diner.

MENU DU BANQUET.

Vianes froides et ornées.

Hures de Sanglier à la Chasseur, Galantine de Poulette Tuffé à la Duchesse, Filet de Veau en Aspic, Langues de Bœuf Glacé et Décorées, Paté de Foies de Volaille aux Truffes, Mayonnaise de Homard, Ronde de Bœuf Glacé à la Gêlée, Aspic de Volaille, Mayonnaise à l'Italienne, Aspic d'Huiles à la Marechal, Bécasses en Bellevue, Salade à la Russe, Paté de Perdreaux aux Truffes, Galantine de Dinde à la Prince de Galles, Jambon de Cincinnati à la Parisienne, Salade Canadienne.

Rotis.

Cotes de Bœuf, Dindons Farci, Quartiers d'Agneaux, Bécassines, Perdreaux, Canards Noirs, Poulettes de Grain.

Hors d'Œuvres.

Olives Espagnolee, Catsup de Champignons, Marinage Melangé, Horse-radish Sauce, Chutney Sauce, Choux Marinés, Betterave, Chow Chow, Picalili.

Entremets Sucrés.

Gêlée aux Fruits, Blanc Mange aux Amandes, Nûgats à la Chantilly, Charlotte Russe Décorée, Macedoine de Gêlée, Grème à l'Italienne, Maccrons, Gêlée au Mareschino, Gat aux à la Suisse, Gêlée au Rum, Pyramides de Raisin de Serre,

Pyramides d'Oranges, Biscuits Décorés, Motots, Pyramides de Coco, Pyramides de Marenques, Pyramides de Macarons, Biscuits de Savoy, Gateaux Montés Ornées.

Pâtisseries.

Tartes de Pommes, Tartes de Fraises, Tartes de Citron aux Maraga, Petite Bouchée de Grozeilles, Petite Bouchée de Prunes, Petit Paté aux Mines, Tartes aux Atécas, Patés Parisiens.

Fruits et Désert.

Raisins de Serres, Oranges, Poires, Pommes, Amandes, Noix Mélangées, Raisins de Malaga, Figs, Prunes.

Vins.

Sherry, Sauterne.

Pendant le banquet les musiciens exécutèrent une très-belle cantate de circonstance, composée par M. O. Pelletier, organiste.

Quand tous les convives eurent satisfait leur appétit et fait honneur au dîner, M. C. S. Cherrier se leva pour proposer la santé de *l'épiscopat et du clergé canadien*.

M. Cherrier prononça un magnifique discours dans lequel il fit un éloge mérité des vertus et des services de l'épiscopat et du clergé canadien. On a dit du clergé des Gaules qu'il avait fait la France : ce n'est pas avec moins de raison que l'on peut dire qu'il a aussi formé le Canada. Le Canada est un pays essentiellement religieux et ce serait amener une révolution dans les esprits, dans les mœurs et dans le gouvernement que de lui enlever sa foi. Nous voyons d'ailleurs par ce qui se passe en Europe où conduit l'impiété :—aux guerres et aux bouleversements sociaux. Les premiers évêques canadiens étaient des saints et des héros, leurs successeurs ont hérité de leurs vertus ; ils sont dignes de leurs prédécesseurs.

Au milieu d'eux brille l'évêque de Montréal, et sa vertu est si grande et si généralement reconnue, ses services si éminents que tout le monde, évêques, prêtres et laïques se sont unis pour lui témoigner leurs sentiments de respect, d'admiration, de reconnaissance et de dévouement.

En terminant, il annonça la réception

du télégramme suivant de Sa Grâce Mgr. Taché archevêque de St. Boniface.

Fort Garry, Manitoba, 29 oct. 1872.

A S. G. Mgr. Ignace Bourget, évêque de Montréal.

Respect, amour et reconnaissance, en mon propre nom et en celui du clergé, des communautés religieuses et des fidèles.

L'ARCHEVEQUE TACHE.

Mgr. de Montréal se leva pour répondre au milieu d'applaudissements unanimes et longtemps répétés. Il exprima en termes pleins d'unction le plaisir et le bonheur qu'il ressentait en se voyant entouré de tant d'ecclésiastiques et de laïques fidèles et dévoués à l'Eglise. Il parla de l'union salutaire qui doit exister entre le clergé et les laïques pour l'avantage de la société, et remercia cordialement tous ceux qui étaient venus prendre part à cette démonstration.

Sa Grandeur dit ensuite les grâces et le cortège épiscopal se dirigea vers l'évêché au milieu des acclamations, et chacun retourna chez soi préparer l'illumination du soir.

Celle-ci a été générale, brillante, superbe. D'un bout de la ville à l'autre et dans toutes les rues on ne voyait que maisons resplendissantes de lumières, inscriptions appropriées, expressions d'amour, de respect et de dévouement. Des milliers et des milliers de personnes parcoururent les rues une partie de la nuit.

La circulation était à peine possible dans les principales avenues. Il serait difficile de donner une liste complète de toutes les illuminations. On comprend que nous n'avons pu prendre des notes sur toutes, et nous croyons que ce serait faire injustice au pauvre qui a illuminé suivant ses moyens si on passait sous silence son nom pour ne mentionner que le riche qui a montré un dévouement égal. Qu'il suffise donc de dire que depuis l'évêché, le Séminaire, les collèges, les couvents, les écoles

et les institutions de charité, jusqu'au plus humble toit du pauvre, partout on a rivalisé d'ardeur et d'enthousiasme. Jamais la ville n'a présenté un si beau coup-d'œil.

Au souper à l'évêché, Mgr de Montréal a reçu le télégramme suivant de Rome :

CANONICO PARÉ,
Montréal,

Episcopo Marianopolitano ad presbyteratum quinquaginta abhinc annis promoti Apostolicam Benedictionem largitur Summus Pontifex preces fundit ut fidem in virtutibus multiplicet et faustos annos impertiatur Deus.

Rome, 29 octobre 1872.

M. CHANOINE PARÉ,
Montréal,

Le Souverain Pontife donne la Bénédiction Apostolique à l'Evêque de Montréal, prêtre depuis cinquante années. Il fait des vœux pour que Dieu multiplie la foi dans ses vertus et lui accorde d'heureuses années.

Rome, 29 oct. 1872.

Dans la soirée, en présence d'un clergé nombreux, M. A. J. Boucher présenta l'adresse du chœur de musiciens qu'il dirige et donna un concert magnifique en l'honneur de la fête du jour.

Liste des invités.

Les Archevêques de Québec et Toronto, les Evêques d'Ottawa, d'Hamilton, de Birta, de St. Hyacinthe, des Trois-Rivières, de Rimouski, d'Ogdensburg, Mgr. Rapp, ancien Evêque de Cleveland.

Le maire de Montréal.

Les Hons. Juges Drummond, Monck, Badgley, Mondelet et Berthelot.

Les Hons. C. de Boucherville, Président du Conseil, Ls. Archambault, ministre des Travaux publics.

Dr. Trudel, représentant la Société St. Jean-Baptiste.

M. James Howley, représentant la Société St. Patrice.

J. Doherty, Batonnier du Barreau.

C. S. Cherrier, E. C. R., Doyen du Barreau.

Dr. Beaubien, Président de l'Ecole de Médecine.

Dr. Ribaud, Président de la Société Médicale.
M. E. Lalonde, Président de l'Institut Médical.

J. A. Labadie, Ecr. N. P. représentant la Chambre des Notaires.

R. Masson, représentant Mme. Masson qui a donné \$4,000 pour un pilier de la cathédrale.
Alf. LaRocque représentant feu O. Berthelet qui a donné \$4,000 pour un pilier de la cathédrale.

Alph. Desjardins représentant Dame Vve. H. Paré, qui a donné \$4,000 pour un pilier de la cathédrale.

MM. H. Judah et E. Barbeau représentant la Banque d'Epargne.

R. Bellemar, Président de la Société de St. Vincent de Paul.

O. Lagacé, Président de Société des menuisiers.

L. S. H. Huguet Latour, Ecr. M. P. représentant la Société Historique.

J. B. Bourassa, Président de l'Association des Bouchers.

R. P. Burke, Président de la société St. Patrice.

E. Mercier, Président de l'Union St. Jacques.

M. David, Président de l'Union St. Joseph.

C. De Lorimier, Président de l'Union Catholique.

B. Clément, Député de l'Union de Prières.

G. Drolet, Président de l'Union Allet.

M. Miller, Président de la Maîtrise St. Pierre.

Os. Dunn, Président du Cercle Catholique.

J. A. Champleau, Président de l'Institut Canadien-Français.

Alf. Christin, Président du Cercle Canadien.

G. LaRocque, Président de l'Union St. Antoine (Longueuil).

P. P. Martin, Préfet de la Cong. des Hommes de N. D.

J. Ringuet, Préfet de la Cong. du S. Cœur.

N. St. Jean, Préfet de la Cong. de St. Brigitte.

M. Boivin, Préfet de la Cong. Can. du Coteau St. Louis.

J. Egorman, Préfet de la Cong. Irlandaise du Coteau St. Louis.

M. De LaNaudière, Préfet de la Cong. de Jollette.

O. Dufresne, Préfet de la Cong. de Longueuil.

C. Galain, Préfet de la Cong. des jeunes gens du S. Cœur

Le Collège de Montréal représenté par M. Th. Messier.

Le Collège de Ste. Marie, représenté par T. Allard.

Le Collège de Ste. Thérèse représenté par M. Boudrault.

Le Collège de l'Assomption représenté par J. Jodoin.

Le Collège Masson représenté par R. Larièvre.

Le Collège Rigaud représenté par B. Campeau.

Collège Joliette, représenté par A. Marion.

Collège St. Laurent, représenté par H. Migneron.

Le Collège St. Hyacinthe qui a présenté une adresse et une offrande par un des élèves.

L'Ecole Normale Jacques-Cartier, représenté par J. O. Lusignan.

L'Académie Commerciale Catholique, par le Principal, E. Archambault.

Collège Comm. de Longueuil, représenté par E. Moreau.

Les Ecoles des Ecoles Chrétiennes, les chers Frères Hosca, Visiteur, Conal, Alphonse, Flavien.

Les Frères de la Charité, M. Schneider.

Les Frères de St. Viateur, par les Frères Vadeboncoeur, Bélanger et Young.

M. F. X. Lanthier, représentant les Tertiaires de St. François.

Dr. Munro, représentant la Communauté de l'Hôtel-Dieu.

C. A. Leblanc, représentant de la Congrégation Notre-Dame.

L'Hon. H. Starnes, représentant de la Communauté des Sœurs Grises.

Frs. Cassidy, représentant des Sœurs de la Providence.

Dr. Grenier, représentant les Sœurs du Bon Pasteur.

Dr. Chopin, représentant de la communauté du Sacré-Cœur.

P. Lucier, représentant de la communauté Jésus-Marie.

Dr. Rottot, représentant des Sœurs de la Miséricorde.

M. Deguise, représentant des Sœurs Mariannes.

Dr. Lefebvre, représentant des Sœurs de Ste. Anne.

Dr. Millet,—La Noraie.

Eustache Rouleau,—Ste. Anne du Bout de l'Île

F. Marchand,—St. Jean Dorchester

James Murry,—St. Colomban

Dr. Laberge, M. P. P.—Ste. Philomène

J. B. Mongenais, Ecr.—Rigaud.

Et quelques autres invités.

Listes des délégués des différentes paroisses du diocèse pour assister au Banquet "des Nocés d'Or" de Mgr. de Montréal.

MM. Jean Ant. Leprohon,—Ste Em

René Métras,—Laprairie.

G. Prévost, N. P.,—Terrebonne.

H. Filiatreault Ecr, M. D.—St. Timothée.

Gilbert Hérard Marg. en ch—Île Dupas.

Pierre Hétu, juge de paix—St. Sulpice.

J P Lantier, M P P—St Polycarpe.

Ed Chagnon, N P Maire—Verchères

P C Valois, Ecr N P—Pointe Claire.

Emery Lalonde Ecr M P P—Ste Marthe

W Prévost, Ecr avocat M P—St Scholastique

Jos Lachaine, Ecr M D—Ste Adèle

C A M Globenski, Ecr—St Eustache

Jos Marion, N P Maire—St Paul l'Ermite

F X Poupard,—St Philippe

Jos Beaudin, Ecr Colonel—St Jacq le Mineur

Ls Lamarche,—Longueuil

M Pierre L'Heureux,—L'Acadie

Amable Brassard,—St Cyprien

Albert Ouellet, Ecr Maire—St Edouard

Jérémie Décarie,—N D de Grâce

Narcisse Foret, Ecr Maire—St Jacq. P Achigan

Auguste Séguin, Ecr N P—Ste Thérèse

Narc LeCavalier Ecr N P M P P—St Laurent

L'hon Sénateur Ls Lacoste,—Boucherville

J N Archambault Ecr M P Maire—Varennes

C Germain, Ecr N P Maire—St Vincent de Pau

Jos Boyer, Marg—St Isidore

Jos Thisdale, Ecr N P—St Clet

P B Benoit, Ecr N P—St Hubert

Col A Chartier Lotbinière Harwood—Vaudreuil

M A Riopelle, March anc Marg—St Esprit

M Moise Mireault—St Côme

Basile Piché, Ecr Maire—Sault au Récollet

Benj Beauchamp, culti—St Herman

Ovide Gauthier, Maire—Ste Anne des Plaines

Geo Jules Beaudet, Ecr Maire—Coteau du Lac

M Frs Bédard,—St Rémj

M Frs Hébert, Marg en char—St Urbain

E L Normandin, Ecr N P—Ormstown

J A Migneault, Ecr M D—St Augustin

Auge Brisson, Ecr M D—St Lin

Ludger Robichaud, Maire—B Alphonse

G F Baillargé,—Les Cèdres

MM Cayley et Haineault,—Beauharnois

Louis Beaubien, M P—Coteau St Louis

M Pierre Loyer,—Ste Beatrix

Moysse Viau,—St Louis de Gonzague

Jean-Baptiste Dupont, Maire—Chateauguay

A B Papineau, N P—St Martin

Ls Bélanger, Lt Col—St Martin

L'hon. C. S. Rodier,—St Joseph de Montréal

Cléophas Meunier, N P—St Antoine Abbé

Basile Clouthier, Maire—St Sauveur

Jos Kenturontie *alias* Delisle, chef—Sault St L

Jos Viau, Marg en charge—St Hippolite

Damase Thouin, Maire—St Calixte

Jos Santoire, pour les Canad—St Jean Chrysos.

Patrick Rooney pour les Irlan—

William Hassan—Huntingdon

Jean Ubalde Tremblay, N P—Lacolle

Cyprien Allard—St Alexis

M Ls Blain—Ste Julie

Jeremiah Murphy,—Hinchinbrooke

Jos Hamelin, Marg en charge—St Gab Brandon

Félix Voligny,—Contrecoeur

Frs Beaudry, Ecr Maire—Pt aux Trembles

Arsène Lalonde, Maire—Île Perrot

Jos Vinet, Maire—Longue Pointe

M. Placide Allard, marg. en charge,—Lachine

John O'Neil, Cong. Irl.,—Lachine

J McGowan, Préf., comté Chateaug., Ste Martine

Ignace Longtin, marg. en charge,—St. Constant

Firmin Dugas, Ecr., M. P.,—St. Liguori

Calixte Dupras, Ecr.,—St. Vincent de Paul

Jos. Oct. Leduc, marguillier,—St. Basile

J. O. Cusson, Capt., marg.,—St. Frs. de Sales

Alex. St. Jean, marg. en charge,—Repentigny

Michel Marsil, marg. en charge,—St. Luc

Moise Lépine, maire,—St. Théodore

Frs. Beaudry, Ec, maire,—Pointe aux Trembles

Narcisse Marion, Ecr., N. P.,—Ste. Sophie

C. C. Lajeunesse, marcd., maire, Ste Marguerite

J. B. Lef. de Villemure, Ecr., N. P., St. Jérôme

Cyrille Jodoin, cultivateur,—St. Bruno
 L. H. Masson, Ecr., —St. Zotique
 G. Baby, Ecr., M. P. maire,—Joliette
 L'Hon. F. Lemaire, Cons. Lég.,—St. Benoit
 J. B. Bourgeois,—Rigaud
 Urbain Lippé, Ecr. N. P.,—St. Jean de Matha
 Pierre Bohémier,—Ste. Agathe
 Nap. Bolduc,—St. Damien
 Aug. Généreux, marg. en charge,—St. Thomas
 Jean Félix Brière,—Ste. Monique
 Ol. Bergevin, cultivateur,—St. Etienne
 Ant. Boissonneault,—St. Valentin
 Michael Bannon,—Huntingdon
 F. X. Girard, M. D.,—Ogdensburgh
 Narcisse Lérac, marg. en charge,—St. Justine
 David Desrochers, E. N. P.,—St. Janvier
 John Kelly, Ecr. N. P.,—St. André
 Arsène Piquette, marchand,—L'Épiphanie
 Hercule Roberge, marg.—St. Cuthbert
 Daniel Munro,—Ste. Brigide
 F. H. McKenna,—Ste. Anne de Montréal
 L'Hon. Jos. Armand, sénat.—Riv. des Prairies
 L'Hon. Siméon Morin,—Lavaltrie.
 L. Lévêque, Ecr. N. P.,—Ste. Mélanie
 Léonard Bérard,—St. Barthelemi
 Benjamin Geoffroy,—St. Ambroise
 Jos. Racette, maire,—Ste. Julienne.
 Marc Charles Dépocas, ex-maire,—Ste. Cécile
 William Wall,—St. Gabriel.
 E. H. Fréchette, lieutenant-col.,—Chambly
 Dr. Jos. Lenoire,—St. Henri des Tanneries
 J. M. Pâquin, Ecr. M. D.,—Ste. Geneviève
 N. Villeneuve, marg. en charge,—N. Dame
 Isaïe Forest, anc. marg.—St. Roch l'Achigan
 Casimir Valiquette, Ecr.,—Ste. Dorothee
 Ovide Leclerc, N. P.,—St. Joseph du Lac
 Dieudonné Denis,—St. Norbert
 Dr. McMahan,—Ste Rose
 Prosper Brissette,—Ste. Elizabeth
 P. Coutu,—St. Félix de Valois
 Alexander Daly, —Rawdon
 P. Brady, représentant les irland.—St. Antoine A
 Al. Archanbault, Ecr. Av.—L'Assomption
 Amable Jodoin,—St. Jacques de Montréal
 A. E. Arneault, Ecr. N. P.—Sherrington
 A. Marion,—St. Anicet.
 Hippolyte Décarie,—Hochelaga

DEUX EPOQUES.

*Dédié à Sa Grandeur Mgr. Ignace Bourget
 Second évêque de Montréal.*

1822.

Sous les sombres arceaux de l'Eglise Sacrée,
 Tout prend un air de fête et comme à l'unisson
 Les cloches font sonner leur joyeux carillon.
 Au pied de la chapelle à Jésus consacrée,
 Un jeune homme à genoux, murmurant une

De ses vingt trois printemps sa tête toute fière,
 Pourrait dans nos salons briller avec succès ;
 Ses talents au pouvoir lui donneraient accès ;
 Mais il renonce au monde, à ses plaisirs frivoles
 A la gloire, aux honneurs, à toutes les joies

[folles,
 A notre Sainte église il a voué son cœur ;
 Il cherche dans son sein la paix et le bonheur ;
 Il veut à Jésus-Christ donner toute sa vie,
 Et laisse aux ambitieux tous ces bien qu'on
 [envie.

.....
 Mais voici que soudain il marche vers l'autel,
 C'est le jour désiré ! le moment solennel !
 Les mains du vieux prélat qui préside au Saint
 [lieu
 S'abaissent sur sa tête et versent le St. Chrême.
 Eperdu de bonheur dans cet instant suprême,
 Tremblant il se relève. Il appartient à Dieu.

1872

Cinquante ans sont passés ! Nous sommes loin
 [de l'âge
 Où l'ardent néophyte, au pied des saints autels,
 Offrait au Tout-Puissant, dans des vœux éter-
 [nels

Sa foi et ses serments avec tout son courage.
 Le jeune et doux lévite est aujourd'hui vieil-
 [lard ;
 Ses cheveux ont blanchi ! Les travaux et les
 [vieilles

Ont terni ses couleurs autrefois si vermeilles ;
 Car dans chaque infortune il a voulu sa part.
 Et depuis dix lustres, conservant dans son âme,
 Pour l'Eglise et son Dieu la même ardente
 [flamme,

Le vieux soldat du Christ, fidèle à son drapeau,
 Sur la brèche, debout, veille sur son troupeau.
 Dans ces temps de malheur, de doute et de fai-
 [blesse,

Dans ce siècle sans foi, tout rempli de bassesses,
 O spectacle sublime ! O consolant contraste !
 Au pays du soleil, comme au ciel des firmats,
 Voyez ces deux pasteurs, dignes et saints pré-
 [lats,

Qui depuis cinquante ans, sans orgueil et sans
 [faste,
 Avec la même ardeur veillent sur les deux
 [mondes,
 Et donnent le pardon aux attaques immondes !
 Au saint du Vatican, salut ! trois fois salut !
 A Vous, ô Monseigneur, à Sa Grandeur, salut !

.....
 Du hameau, de la ville, accourez tous fidèles ;
 Sonnez clochers et tours ! aux fêtes solennelles,
 Venez jeunes et vieux ! Venez, venez encor !
 Noël ! Noël ! chantez ! Courez aux noces d'or !
 Et qu'un cri d'allégresse montant jusques au
 [ciel,

Unisse tous nos cœurs au pied de l'Eternel !

LEON LE DIEULLE,

Montréal, 28 octobre 1872.

SAINTE-ANNE

BNQ



000 378 036